

Précisions du président de la CNEAC relatif au communiqué du GTA du 21 décembre 2019

Chers amis Agilitistes

Vous trouverez ci-après un communiqué du GTA concernant les finales d'Agility en **2021**. Vous pourrez lire ensuite les raisons de ce changement concernant le Championnat de France.

Ces nouvelles orientations figurent avec un avis favorable dans le compte rendu des travaux de notre commission du 16 Octobre 2019 et devaient être soumises pour approbation au comité de la SCC le 17 décembre.

Le comité de la SCC, suite aux perturbations provoquées par les grèves des transports en commun, a été annulé et reporté **au 7 janvier 2020**. Ces nouvelles dispositions devraient donc être validées à cette date, les qualificatifs obtenus en 2020 seront pris en compte avec effet au 1^{er} janvier.

Bien cordialement et bonnes fêtes de fin d'année

Jean-Claude Métans
Vice-président de la SCC
Président de la CNEAC

Communiqué du GTA du 21 décembre 2019 : Finales 2021

Vous trouverez ci-après un paragraphe validé par la CNEAC, qui concerne les finales d'Agility en 2021. Vous pourrez lire ensuite les raisons de ce changement qui concerne le Championnat de France.

Le nombre croissant de compétiteurs en agility, alors que les places en finales ne sont pas extensibles, nous a amené aux propositions suivantes pour l'année 2021:

- ***Sélectifs GPF et finale GPF inchangés***
- ***Finale Trophée par Équipes inchangée***

mais

- ***Suppression des sélectifs de zones en 2021 en ce qui concerne le Championnat de France grade 2 ainsi que le Championnat de France grade 3.***
- ***La sélection pour ces deux finales en 2021 se fera par un classement national sur l'année 2020 dont les critères seront explicités.***
- ***Le Championnat de France (grade 2) et le Championnat de France (grade 3) se feront sur des dates et lieux différents.***
- ***De ce fait, les quotas de sélectionnés seront augmentés - Quotas pour 2021 :***
 - ***400 chiens au Championnat de France grade 2 (répartis proportionnellement dans chacune des 4 catégories) + Handis***
 - ***400 chiens au Championnat de France grade 3 (répartis proportionnellement dans chacune des 4 catégories)***

Le championnat de France grade 3 aura lieu à la date habituelle du championnat de France. Le Championnat de France grade 2 se fera de préférence début juillet.

NB) la déclinaison par catégories sera donnée au cours de janvier 2020 en utilisant les statistiques 2019.

En premier lieu, cette mesure permettra de recevoir davantage d'équipes en finale et dans de meilleures conditions, et pour les finalistes, et pour les organisateurs.

Pour rappel, Championnat de France 2019 :

- Nombre d'équipes finalistes en grade 2 : 251 + 12 Handi
- Nombre d'équipes finalistes en grade 3 : 267

En 2021, ce sera 400 en grade 2 (seniors, J14 et J18) et 400 en grade 3.

En ce concerne les handis, la sélection sera hors quota.

Pourquoi avoir choisi le Championnat de France pour cette nouvelle mesure ?

Plusieurs critères rentrent en ligne de compte :

1. **Nombre de chiens admis en finales** : nos finales ne sont pas extensibles, ni en nombre de concurrents, ni en places de parking. Le nombre croissant de camping-cars pose un réel problème à nos organisateurs.
2. **Volonté de conserver un championnat de grade 2** : Les remontées de mars dernier, ont fait valoir un réel souhait de conserver un championnat de France grade 2.
3. **Iniquité des sélectifs** : En 2015, la Société Centrale Canine s'est inscrite dans une restructuration du fait que le découpage en sociétés canines régionales n'était pas conforme aux régions administratives existantes. Certaines territoriales ainsi créées ne recouvrent qu'un seul département avec peu de clubs, aussi nos championnats régionaux sont devenus des sélectifs de zones. Malgré cela on constate encore une forte disparité en nombre de concurrents d'une zone à l'autre en ce qui concerne notamment le grade 3.

La question de fond a été de trancher entre une finale Championnat de France regroupant les meilleurs chiens de chaque zone (voire territoriale) ou bien une finale Championnat de France regroupant les meilleurs chiens de France.

La commission a tranché en faveur du second point. Ce qui a amené à l'utilisation d'un classement national grade 2 et d'un classement national grade 3 pour sélectionner les participants aux finales. Il est à noter que ce classement sera fait pour tous les chiens LO ou non LO, une extraction pour les chiens LO sera le support pour la sélection au Championnat de France.

Pourra-t-on encore organiser des Championnats Territoriaux ?

Le fait de ne plus organiser des sélectifs de zones pour le Championnat de France libère des dates au calendrier 2021. Si une territoriale souhaite organiser un Championnat Territorial cela reste possible mais non obligatoire bien entendu. Nous pourrions écrire un mode d'emploi à ce sujet.

Et le GPF ?

Pour le moment, rien n'est changé mais si dans l'avenir, ce devient un souhait que d'appliquer ce même principe de sélection au GPF, nous pourrions y réfléchir.

Et ce classement national, quels en sont les principes ?

Le classement national est une évolution de celui actuellement utilisé et accessible sur les pages Performance.

Pour chaque épreuve effectuée en concours, un chien obtient un nombre de points. Pour calculer le total des points obtenus par un chien sur une année calendaire, sont retenus les 14 meilleurs résultats en points en agility et les 7 meilleurs résultats en points en jumping.

Les cas de changement de grade en cours d'année seront pris en compte.

Les totaux des points sont remis à zéro à chaque début d'année.

Une communication complète à ce sujet aura lieu dans la première quinzaine de janvier.
